

172-06-2019

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 28 juin 2019, À 8 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, CONVOQUÉE PAR LES CONSEILLERS MAXIME VACHON ET CHRISTIAN LAMONTAGNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Maxime Vachon  
Siège #2 - Christian Lamontagne  
Siège #3 - Alexandre Provençal  
Siège #4 - André Loubier  
Siège #6 - Richard Fauchon

Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

#### **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

La présente séance extraordinaire a été convoquée par les conseillers Maxime Vachon et Christian Lamontagne. L'avis a été remis en mains propres à chacun des élus et à la directrice générale.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE la séance soit ouverte, il est 8h.  
ADOPTÉE**

#### **2 - Solution à trouver pour le contrat des chemins d'hiver**

Les résultats d'ouverture et négociations de la seule soumission reçue sont donnés ainsi que l'impact possible sur un compte de taxes.

#### **3 - Varia**

Aucun point ne peut être ajouté, les élus n'étant pas tous présents.

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Plusieurs personnes interviennent.

173-06-2019

#### **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE la séance soit levée , il est 8 heures 35 minutes.  
ADOPTÉE**

---

Hector Provençal, maire

---

Linda Gilbert, directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

Hector Provençal, maire